



**Commissaire Commerce,
Douanes, Libre Circulation
et Tourisme**

**LE TOURISME EN AFRIQUE DE L'OUEST, FACTEUR DE
CROISSANCE INCLUSIVE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Chaïbou LAOUALI

Commissaire Commerce, Douanes, Libre Circulation et
Tourisme
CEDEAO, Abuja

Juillet 2016

Le tourisme, puissant vecteur de croissance économique et de création d'emplois à travers le monde est fortement associé aux trois piliers de la durabilité : l'économique, le social et l'environnemental.

Le « tourisme bien conçu et bien organisé » peut contribuer au développement durable dans ses trois dimensions, à la création d'emplois et aux débouchés commerciaux.

- **Quelques données statistiques du tourisme à l'échelle mondiale**

- Le secteur touristique représente 8,8 % des emplois dans le monde (258 millions);
- 9,1 % du PIB mondial (6 milliards de dollars),
- 5,8 % des exportations mondiales (1,1 billion de dollars) et 4,5 % des investissements mondiaux (652 milliards de dollars).
- ce secteur pourrait créer 3,8 millions d'emplois en Afrique subsaharienne au cours des 10 prochaines années.

- **A l'échelle de la CEDEAO**

- Croissance économique de 6.3 percent en moyenne sur les 10 dernières années
- 5,1 millions de km² avec une population de plus de **300 millions d'habitants.**
- 4,44 millions de touristes, pour des recettes estimées à 4

milliards USD, soit environ 10 % du PIB de l'espace.

- Une offre touristique diversifiée offrant quasiment toutes les formes de produits touristiques : Balnéaire (3.521 km de plages), Désert, Culturel, Écologique, Cynégétique, Affaires, Luxe, Fluvial, Sportif, Thalassothérapie/Soins, etc.
- **Mission de la Commission de la CEDEAO en matière de tourisme :**

La mission de développement du tourisme de la Commission s'inscrit dans les dispositions de l'article 34 du Traité Révisé de la CEDEAO au travers duquel les Etats Membres s'engagent à :

- renforcer la coopération régionale en matière de tourisme
- Encourager la création d'entreprises touristiques efficaces qui répondent aux besoins des populations de la région et des touristes par :
- **ECOTOUR 15/25 pour booster le développement du tourisme au sein de l'espace CEDEAO**

Le Programme de Développement du Tourisme de la CEDEAO, conformément à ses missions déclinées dans le Traité Révisé se focalise sur :

- l'harmonisation des politiques et de la réglementation,
- le renforcement de la Coopération transfrontalière par le développement de circuits inter-Etats
- la promotion de la destination CEDEAO

L'Objectif général :

Assurer un développement harmonieux et viable du tourisme pour générer des emplois au profit des jeunes, accroître la participation du secteur privé par le développement d'entreprises prospères et pérennes et contribuer ainsi au développement économique de l'espace CEDEAO.

Objectifs spécifiques : De manière plus spécifique il s'agit de :

- Créer et promouvoir un espace touristique régional intégré, pour donner place à « la destination CEDEAO » ;
- Développer des produits touristiques inter-étatsq a travers 05 Programmes spécifiques

PROGRAMME 1 : PROTECTION DU PATRIMOINE

Les facteurs naturels et humains affectent de plus en plus le patrimoine touristique et l'ensemble de l'environnement. L'espace communautaire souffre de phénomènes de réduction et de modification majeure des ressources de toute nature faute de mesures préalables de protection.

Les actions prioritaires porteront sur le renforcement des capacités et les mesures règlementaires visant la protection du patrimoine touristique.

PROGRAMME 2 : VALORISATION DU PATRIMOINE

Ce programme consacré à la valorisation du patrimoine a pour objectif de mettre en œuvre des actions visant la diversification et la gestion durable des ressources touristiques.

PROGRAMME 3 : PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

Ce troisième programme est axé sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales, au développement des ressources humaines, à la structuration des acteurs, à la création de cadres de concertation et enfin au renforcement de la coopération sous-régionale et internationale en matière de tourisme.

PROGRAMME 4 : PROMOTION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La politique de promotion devra identifier les segments cibles, les étudier et proposer des produits ou susciter la demande de produits qui soient en parfaite adéquation avec les attentes des marchés cibles dans le strict respect de la vision de la CEDEAO.

PROGRAMME 5 : DÉVELOPPEMENT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE, DES NORMES ET DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE

Ce programme consacré au développement des normes et systèmes de contrôle veillera à la professionnalisation du secteur par l'actualisation, l'harmonisation, le contrôle et l'application de la réglementation.

La mise en œuvre de cette vision commence par l'adoption d'une politique régionale de développement du tourisme en prenant en compte l'important travail de coordination et d'harmonisation entrepris par l'UEMOA, permettant ainsi aux 15 États membres de la CEDEAO de s'engager dans une vision commune autour d'un programme régional.

Une politique et un plan d'action ont été élaboré et validé par les experts des Etats membres en Aout 2015 à Niamey au NIGER. L'adoption par les ministres du Tourisme des 15 Etats membres interviendra fin 2016.